



MAIRIE DE
SAINT-AUGUSTIN
SUR-MER

CHARENTE-MARITIME

CHARENTE-MARITIME
Commune de SAINT-AUGUSTIN
Séance du conseil municipal du 26 mars 2024

Délibération n° 2024-042

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-six mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-AUGUSTIN, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique, à la mairie, sous la Présidence de Mme Gwennaëlle PROST, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22/03/2024.

Présents : MM. PROST Gwennaëlle – BESSIERE Jean-Pierre – DIERS de LABARRE Nathalie - BERNARD-BARTHE Pierre - SEGUINOT Stéphanie - DIERS Thierry – VIDAL Isabelle - DARMON Alexandre - MARINOT Patrice - LAVERGNE Cécile - PASLIN Audrey – VENANT Frédéric.

Secrétaire de séance : Mme LAVERGNE Cécile.

Fonction publique – Personnels titulaires et contractuels

Gérance de l'agence postale - Contrat à Durée Déterminée – Modification des indices de rémunération

Madame le Maire rappelle la délibération n° 2023-194 relative au renouvellement du contrat de la gérante de l'agence postale.

L'indice de rémunération avait été fixé à l'indice brut 397 majoré 361.

Le décret n° 2023-519 du 28/06/2023 attribuant 5 points d'indice majoré à compter du 01/01/2024, il convient de modifier les éléments de rémunération prévus dans le contrat initial de l'agent, à savoir :

- Indice brut : 367 (identique à celui de la date d'entrée en vigueur du contrat)
- Indice majoré : 366

Ce montant d'indice est indexé sur l'évolution de la valeur du point de la fonction publique et suit les évolutions de la correspondance Indice brut / Indice majoré.

Le conseil municipal décide par 12 voix POUR :

- la modification des indices de rémunération de la gérante de l'agence postale comme précisé précédemment

Publication dématérialisée du 05/04/2024
Le Maire, Gwennaëlle PROST



Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Gwennaëlle PROST



AR RECEPTION PREFECTURE

Sous le n° 017-211703111-20240326-2024_042DE

Reçu le 05/04/2024